

## Dégât matériel colocation

Par **gegedodo**, le **20/08/2017** à **00:02** 

Bonjour,

Je m'adresse à vous car je suis totalement en panique. Je suis étudiant dans le sud et actuellement je fais mon stage de fin d'année à Paris. Dans le midi, je vis chez ma famille, et j'ai eu une attestation de responsabilité civile vie privée de l'assureur familiale.

Il se trouve que je suis en colocation en ce moment et je dispose d'une chambre avec salle de bain privée. Aujourd'hui j'ai voulu mettre un tee-shirt déteint à tremper dans de l'eau chaude du robinet, avec une pastille d'eau de Javel et en me retournant j'ai entendu un bruit. La vasque de lavabo (en verre) s'est fissurée en plusieurs morceaux et est complètement HS.

J'ai contacté mon propriétaire qui est en déplacement, pour lui relater les faits et il m'a fait comprendre que je devrais régler les frais de la nouvelle vasque qui devrait s'élever à près de 400 EUR maintenant. Sauf que je suis étudiant et avec mon super salaire de stagiaire c'est très compliqué.

Savez-vous si je peux solliciter mon assureur pour cela, s'il vous plaît?

Je vous remercie de votre retour :)